

Mémoire -

Consultation sur le projet de loi n° 12,

Loi visant principalement à promouvoir l'achat québécois et responsable par les organismes publics, à renforcer le régime d'intégrité des entreprises et à accroître les pouvoirs de l'Autorité des marchés publics

Secrétariat du Conseil du trésor

CFP - 017M

C.P. - PL 12

Loi sur l'achat québécois
et responsable et autres
dispositions

Mars 2022

Outiller les PME à accéder aux marchés publics: une stratégie économique gagnante

*Clémence Joly, Analyste des politiques
François Vincent, Vice-président, Québec*

Introduction

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) est le plus grand regroupement de petites et moyennes entreprises (PME) comptant 95 000 membres au pays et 20 000 au Québec. Elle représente des entrepreneurs oeuvrant dans toutes les régions québécoises et elle souhaite, par ce mémoire, porter leurs voix.

La FCEI a pris connaissance de la stratégie gouvernementale des marchés publics et du [projet de loi 12, Loi visant principalement à promouvoir l'achat québécois et responsable par les organismes publics, à renforcer le régime d'intégrité des entreprises et à accroître les pouvoirs de l'Autorité des marchés publics](#)¹. Elle souligne que plusieurs orientations gouvernementales qui s'y retrouvent rejoignent des demandes des dirigeants de PME en ce qui concerne l'achat local.

La FCEI a mené une enquête particulière au sujet de l'achat local et de l'accès des PME aux marchés publics, cette dernière étant en cours de réalisation. Elle est heureuse de partager ces informations dans le cadre des présentes consultations particulières et de faire les liens avec les orientations du projet de loi et de la stratégie gouvernementale.

Dans son mémoire, la FCEI présentera, en première section, le portrait de la situation des PME québécoises. Elle présentera ensuite les données de son enquête sur l'achat local et sur les marchés publics. Enfin, elle abordera l'enjeu des retards de paiement.

La FCEI remercie les parlementaires de leur écoute et espère que le point de vue de ses membres saura bonifier l'action législative.

¹ Assemblée nationale du Québec, projet de loi 12. Consultation en ligne : [file:///C:/Users/clejol/Downloads/22-012f%20\(1\).pdf](file:///C:/Users/clejol/Downloads/22-012f%20(1).pdf)

État de situation

La PME : le poumon économique du Québec

Les petites et moyennes entreprises représentent le cœur de l'économie québécoise, les entreprises de moins de 50 employés représentent entre 89 % et 97 % des entreprises des régions québécoises.² Ajoutons que dans l'ensemble, près de la moitié des entreprises (53 %) ont moins de cinq employés et que 86 % ont moins de 20 employés. Ce sont ces entreprises qui stimulent notre économie, créent les emplois et dynamisent nos communautés. Ce sont elles qui ont été le plus affectées à cause de la crise COVID-19 et marquées par des arrêts ou des ralentissements de leur production. Si le Québec veut garder un réseau économique fort et s'assurer d'une diversité de secteurs d'activité régionaux, il doit tout faire pour soutenir les petites entreprises en misant sur des mesures et des outils propres à leurs réalités d'affaires.

Aucune industrie ni aucune région n'ont pas été épargnées par les restrictions économiques adoptées dans le cadre de la gestion de la pandémie de COVID-19. Bien que les mesures restrictives soient presque terminées actuellement, les impacts économiques se font encore sentir et les PME sont toujours très fragiles. En effet, en date du 25 février 2022, seulement 43 % génèrent des revenus égaux ou supérieurs à la normale.³ Une autre donnée démontrant cette situation précaire est l'endettement moyen contracté par les PME pour faire face à la pandémie. Au Québec, ce sont 59 % des entreprises qui ont dû contracter un endettement. Selon nos estimations, les PME du Québec ont cumulé une dette moyenne est de 108 034 \$.⁴

La reprise des PME sera donc longue. C'est d'ailleurs ce que dévoile une recherche⁵ publiée par la FCEI révèle que les PME en voie de rétablissement estiment qu'il leur faudra près de deux ans en moyenne (23 mois) pour retrouver un niveau d'activité normal.

Nous présentons cet état de situation, car il est important de constater où se trouvent nos PME après deux ans de pandémie. Aussi, cela illustre que les actions gouvernementales sont toujours de mises pour aider les PME québécoises, dont l'achat local. Les mesures visées par la stratégie gouvernementale, surtout l'accompagnement des PME à accéder aux marchés publics, seront certainement pertinentes pour aider à la relance économique.

PME et achat local

Les restrictions économiques mises en place depuis le début de la pandémie de COVID-19 ont bousculé les PME et elles ont également eu des impacts sur les consommateurs. En effet, selon les résultats du sondage de la FCEI⁶, 80 % des dirigeants de PME québécoises constatent que les restrictions économiques ont bousculé les comportements des consommateurs. Il est certain que la fermeture des commerces de détail a fait très mal à ces derniers et a accéléré la tendance des consommateurs de se diriger vers le commerce en ligne - et les géants du web - plutôt que dans les commerces de proximité.

² Science, technologie et innovation - numéro 1 | Juillet 2020. Page 2. Consultation en ligne : <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/les-entreprises-quebecoises-de-moins-de-5-employes-portrait-et-contribution-a-la-dynamique-des-entreprises-et-de-lemploi.pdf>

³ FCEI, résultats finaux du sondage Votre voix – février 2022, résultats du 9 au 25 février 2022, n = 4 001. À titre comparatif, un échantillon probabiliste de cette taille aurait une marge d'erreur de plus ou moins 1,5 point de pourcentage, 19 fois sur 20. Consultation en ligne : <https://www.jechoisispme.ca/sante/>

⁴ Évaluation de la FCEI en date du 6 mars 2022

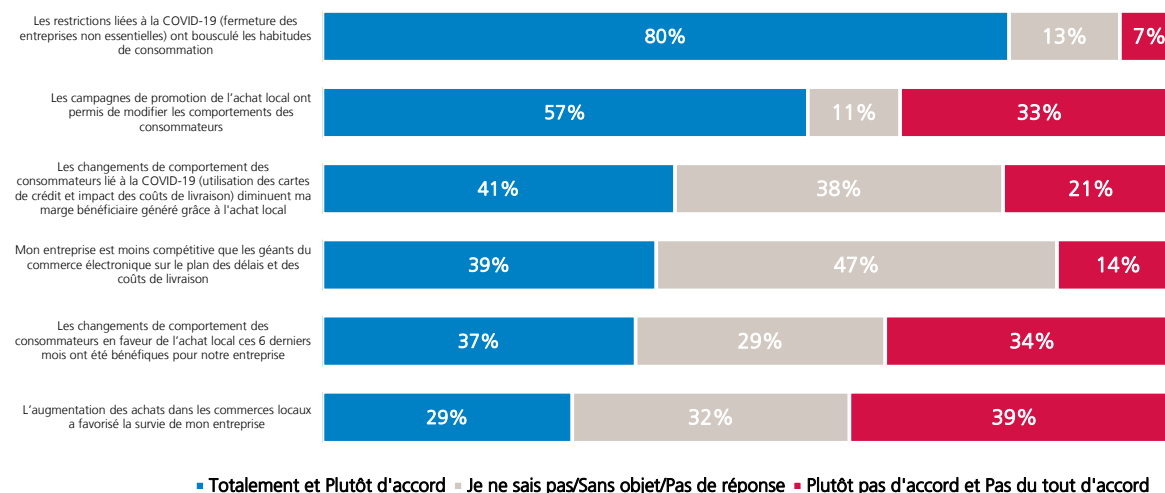
⁵ FCEI, sondage Votre voix – juillet 2021. Basé sur 2 856 réponses de propriétaires de PME de tout le Canada. Consultation en ligne : <https://content.cfib-fcei.ca/sites/default/files/2021-08/Retablissement-des-PME.pdf>

⁶ FCEI, L'impact de l'achat local pour les PME du Québec, Résultats finaux de sondage, du 8 au 31 juillet 2021, à titre de comparaison, pour un échantillon probabiliste ayant un nombre égal de répondants, la marge d'erreur serait de plus ou moins 3,7 %, 19 fois sur 20. Consultation en ligne : <https://content.cfib-fcei.ca/sites/default/files/2021-08/Achat-Local.pdf>

Une étude de juillet 2020 de Statistique Canada confirme que :

« [...] d’une année à l’autre, les ventes du commerce électronique ont plus que doublé, affichant une augmentation de 110,8 % comparativement à mai 2019 ». ⁷

Figure 1 : État des PME sur l’achat local



Les résultats de l’enquête de la FCEI font également ressortir des défis auxquels les commerces ont été confrontés lors de cette période difficile. Pour deux PME sur cinq, les coûts de l’utilisation des cartes de crédit ou les frais de livraison pèsent encore trop sur leurs marges bénéficiaires, alors que ces services ont augmenté dans le contexte de la pandémie. La même proportion souligne que leur entreprise est moins compétitive que les géants du web en ce qui concerne les délais et les coûts de livraison. Ici, l’on peut constater que ce sont des répercussions plus importantes pour la petite entreprise et rendant plus difficile la possibilité de tirer leur épingle du jeu.

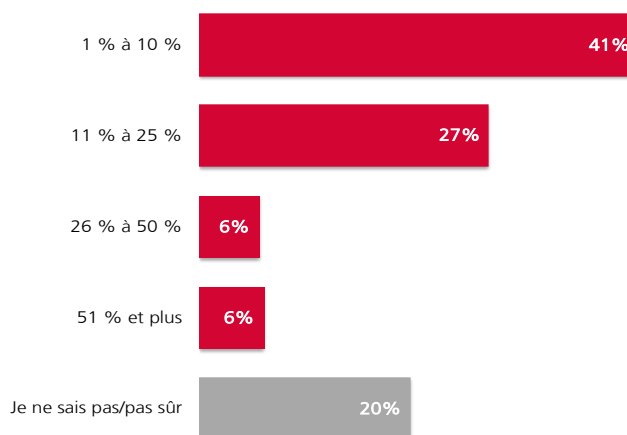
Le sondage apporte un éclairage très positif sur les actions qui ont été menées pour amener davantage de citoyens à pratiquer l’achat local. Ce sont 57 % des PME qui affirment que les campagnes de promotion de l’achat local ont permis de modifier les comportements des consommateurs. À cet égard, soulignons que plusieurs campagnes ont été mises de l’avant, comme c’est le cas de la campagne Je choisis PME de la FCEI et les initiatives fortes du gouvernement, notamment en ce qui concerne les produits alimentaires québécois et les achats des fêtes.

Ces actions sont significatives si bien que 3 dirigeants de PME sur 10 affirment que l’augmentation des achats dans les commerces locaux a favorisé la survie de mon entreprise. C’est une affirmation forte et qui démontre toute l’importance des actions menées pour aider nos petites entreprises de proximité.

L’augmentation des achats dans les commerces locaux a été bénéfique pour 37 % des PME. Pour ces dernières, l’augmentation des ventes en raison de l’achat local a été assez significative. La figure 2 représente la proportion des ventes liées aux pratiques d’achat local.

⁷ Statistique Canada, Le commerce de détail électronique et la COVID-19 : comment le magasinage en ligne a ouvert des portes pendant que beaucoup se fermaient, juillet 2020. Consultation en ligne : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/45-28-0001/2020001/article/00064-fra.htm>

Figure 2 : Augmentation des ventes des 6 derniers mois en raison de l'achat local

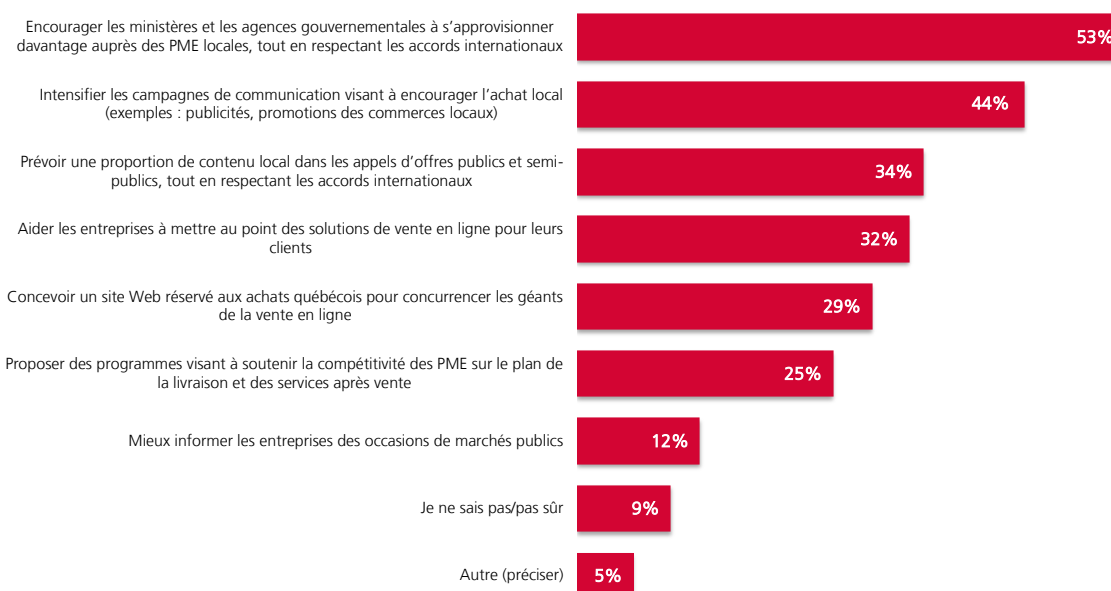


Remarque : seuls les répondants ayant affirmé avoir connu une augmentation des ventes en raison de l'achat local pouvaient répondre à cette question. Le nombre de répondants est de 232 membres, ce qui fait une marge d'erreur de plus ou moins 6,4 %, 19 fois sur 20.

Les données sont assez limpides sur l'effet positif des actions pour encourager l'achat local, aider les PME à se relever de la pandémie et stimuler l'économie locale. Dans le cadre de son analyse, la FCEI a voulu savoir quelles étaient les priorités pour poursuivre et élargir l'action gouvernementale en matière d'achat local. Elle a donc posé une question à réponses multiples à ses membres pour connaître quelles orientations feraient la différence pour les PME du Québec.

La première réponse citée, rejoignant plus de la moitié des PME (53 %), est d'encourager les ministères et les agences gouvernementales à s'approvisionner davantage auprès des PME locales, tout en respectant les accords internationaux. C'est un mandat fort envoyé au gouvernement de dirigeants de PME qui pensent être en mesure de répondre aux besoins de l'État. Nous ne pouvons que constater que l'orientation du gouvernement du Québec, avec le projet de loi 12 et la stratégie d'approvisionnement, répond directement à cette demande.

Figure 3 : Mesures à privilégier par le gouvernement du Québec pour promouvoir l'achat local



La deuxième mesure que le gouvernement devrait privilégier, rejoignant 44 % de dirigeants de PME, est l'intensification des campagnes de communication visant à encourager l'achat local. Sur ce point, le gouvernement du Québec a vraiment fait preuve de leadership et doit poursuivre sur cette belle lancée, parce que, comme nous l'avons vu précédemment, ces campagnes font une différence.

Pour le tiers des répondants (34 %), le gouvernement du Québec devrait prévoir une proportion de contenu local dans les appels d'offres (AO) publics et semi-publics, toujours en assurant un respect des accords internationaux. Sur ce point aussi, l'orientation du gouvernement du Québec étudiée dans la présente consultation répond aux attentes et demandes des dirigeants de PME québécoises.

PME et marchés publics

Pour aller plus loin dans l'analyse du présent projet de loi et de la stratégie gouvernementale afin d'outiller les PME à participer davantage aux marchés publics, la FCEI a lancé le lundi 14 mars une enquête⁸ spécifique auprès des dirigeants d'entreprise québécoise. Nous en dévoilons ici les résultats préliminaires. Avec seulement deux jours de participation, le nombre de 627 répondants est fort intéressant. Cela fait une marge d'erreur de 3,7 %, 19 fois sur 20.

Premier fait à constater, peu de PME font affaire avec l'État. En effet, 36 % de PME québécoises affirment avoir vendu des biens ou des services à un ou plusieurs organismes publics au cours des cinq dernières années.

Les contraintes des PME à l'égard des marchés publics

Le sondage de la FCEI fait ressortir également une série d'obstacles auxquels sont confrontées les entreprises vis-à-vis des AO et des marchés publics. Les PME mentionnent à 48 % que les exigences gouvernementales sont trop lourdes (caution, critères, etc.) pour que l'entreprise y participe ou augmente sa participation. Les entrepreneurs soulignent (52 %) également que la paperasse associée aux marchés publics diminue leur intérêt à y participer. De plus, 51 % des PME soulignent que le délai de paiement trop long freine leur intérêt à s'intéresser aux marchés publics. Sur ce point, nous reviendrons plus en détail sur cette problématique et nous formulerons une recommandation. Enfin, mentionnons que 40 % de dirigeants de PME mentionnent qu'il est difficile de communiquer avec l'acheteur ou l'utilisateur réel des biens et des services.

Actions gouvernementales à privilégier qui peuvent aider les PME

Pour aider les PME à accéder aux contrats publics, les dirigeants d'entreprise citent plusieurs actions à mettre de l'avant :

- Retirer le concept de plus bas soumissionnaire pour privilégier une décision aux appels d'offres basés sur des critères touchant à la qualité, l'innovation, l'expertise, la durabilité et des critères socio-environnementaux stimulerait notre participation aux marchés publics - 64 % des PME en faveur
- Simplifier et réduire les formalités administratives des appels d'offres stimulerait notre participation aux marchés publics - 61 % des PME en faveur

⁸ FCEI, Sondage omnibus Québec – Mars 2022, en cours, mené du 14 mars au 05 avril 2022, résultats préliminaires, 627 répondants, marge d'erreur de +/- 3,7 %, 19 fois sur 20

- Accélérer les délais de traitement et d’approbation stimulerait notre participation aux marchés publics - 60 % des PME en faveur
- Instaurer un règlement pour assurer que l’État paie les entreprises rapidement stimulerait notre participation aux marchés publics - 57 % des PME en faveur
- Mieux accompagner et former les entreprises qui souhaitent participer aux appels d’offres stimulerait notre participation aux marchés publics - 46 % des PME en faveur.

Miser sur l’accompagnement des entreprises

La FCEI se réjouit de voir que la Stratégie vise à outiller les entrepreneurs par de l’accompagnement et de la formation afin que davantage puissent participer aux AO et par conséquent elle appuie les mesures suivantes :

« Ainsi, la Stratégie prévoirait notamment les mesures suivantes :

- Faire davantage connaître aux organismes publics les règles et les pratiques existantes favorisant l’accès aux contrats publics;
- Permettre une communication efficace et une coordination des diverses conditions pour soumission;
- Permettre à un plus grand nombre d’entreprises d’accéder aux marchés publics;
- Informer les entreprises au sujet des marchés publics;
- Offrir une formation et un accompagnement particulier aux entreprises bioalimentaires, afin de faciliter l’intégration de leurs produits sur les marchés institutionnels ».⁹

Puis, nous tenons à préciser que les résultats préliminaires de l’enquête de la FCEI démontrent que le gouvernement du Québec prend la bonne direction en matière de mesures d’accompagnement visant à augmenter la participation des entreprises québécoises. À cet effet, nous désirons souligner particulièrement les actions pour coordonner les efforts de communication et de sensibilisation (mesure 9), pour outiller et accompagner les PME dans le processus de soumission (mesure 13), pour former en organisant des ateliers thématiques des marchés publics (mesure 11), pour regrouper les fournisseurs québécois en créant un répertoire (mesure 12) et par la création d’un tremplin pour permettre aux entreprises de créer un premier contact pour s’initier aux marchés publics (mesure 10).¹⁰ Effectivement, nous comptons sur plusieurs PME qui pourraient augmenter leur part de marché en investissant les marchés publics. Par un bon accompagnement, la proportion des PME contractant avec l’État augmentera, ce qui sera bénéfique pour les PME, pour l’économie de la région et pour le gouvernement qui aidera à créer un environnement plus compétitif pour atteindre ses objectifs et réaliser ses projets.

Agir sur la simplification et la réduction des formalités et de la réglementation

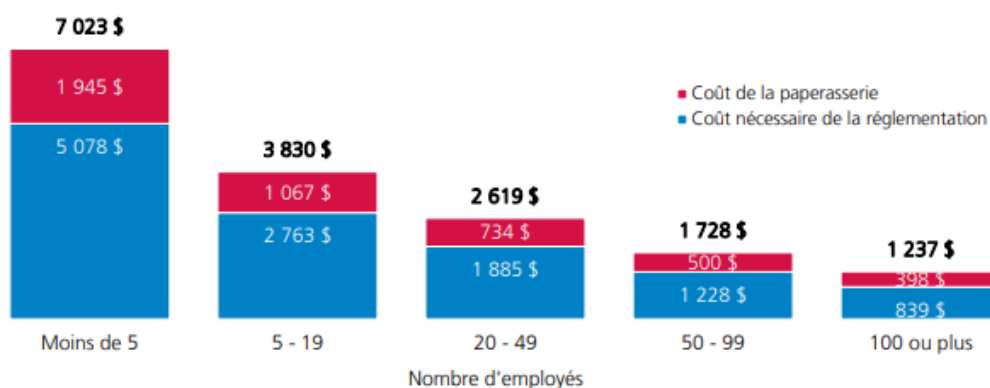
Une attention particulière devrait être portée sur le fardeau administratif qui est plus difficile à gérer pour les petites entreprises. En effet, rappelons toute la lourdeur que représentent les formalités pour les PME qui disposent de peu de moyens notamment en matière de ressources humaines (GRH) ou de

⁹ AIR, Priorité à l’achat québécois : l’État donne l’exemple, Secrétariat du Conseil du trésor, 18 octobre 2021, page 15, section Mesures d’accompagnement. Consultation en ligne : https://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/faire_affaire_avec_etat/loi_reglements_politiques/analyse-impact-reglementaire-priorite-achat-quebecois.pdf

¹⁰ Stratégie gouvernementale, p. 20-23

comptabilité. Au Canada, le coût total de la réglementation pour les entreprises de moins de cinq employés est cinq fois plus lourd à porter¹¹.

Figure 4 Coût annuel de la réglementation par employé, selon la taille de l'entreprise



Sources : Les calculs sont basés sur le sondage sur la réglementation et la paperasserie de la FCEI réalisé en 2020 (n = 4 603) et sur les données de Statistique Canada.

De plus, dans notre rapport sur la paperasserie au Canada¹², plusieurs impacts sur les PME font ressortir l'importance de réduire le fardeau administratif et réglementaire pour les entreprises, dont les suivantes :

- Environ deux tiers des propriétaires de PME canadiens (63 %) ne conseilleraient pas à leurs enfants de démarrer une entreprise à cause de la lourdeur du fardeau réglementaire actuel (soit une hausse de 15 points de pourcentage depuis 2017).
- Près de neuf chefs d'entreprise sur dix (87 %) estiment que l'excès de règlements leur cause un stress majeur (soit une hausse de 10 points de pourcentage depuis 2017).
- Une majorité écrasante de propriétaires de PME (94 %) affirme que, trop souvent, les gouvernements pensent bien plus aux grandes entreprises qu'aux petites lors de la création de règlements (soit une hausse de 7 points de pourcentage depuis 2017).

À la lecture de l'AIR, la FCEI ne peut qu'apprécier que l'évaluation des impacts administratifs, réglementaires et financiers sur les entrepreneurs est quasi nulle. Quand la paperasse peut être un frein à l'entrepreneuriat et au développement des entreprises, la FCEI tient à encourager le gouvernement du Québec à veiller de ne pas alourdir le fardeau des entreprises lié à la paperasse et à la réglementation. Pour le Québec, le coût total de la réglementation est estimé à 8,2 milliards de dollars par an¹³.

Quand 63 % des entrepreneurs ne conseilleraient pas à leurs enfants de démarrer une entreprise à cause de la lourdeur réglementaire actuelle, dans ces conditions, il nous apparaît essentiel de considérer toute l'importance de l'accompagnement des entreprises aux prises avec de nombreux enjeux et les lourdes

¹¹ FCEI, Rapport sur la paperasserie au Canada, rapport de recherche, janvier 2021, Consultation en ligne : <https://content.cfib-fcei.ca/sites/default/files/2021-01/Rapport-sur-la-paperasserie-au-Canada-2021.pdf>

¹² FCEI, Rapport sur la paperasserie au Canada, rapport de recherche, janvier 2021, Consultation en ligne : <https://content.cfib-fcei.ca/sites/default/files/2021-01/Rapport-sur-la-paperasserie-au-Canada-2021.pdf>

¹³ FCEI, Rapport sur la paperasserie au Canada, rapport de recherche, janvier 2021, 40 p. Consultation en ligne : <https://content.cfib-fcei.ca/sites/default/files/2021-01/Rapport-sur-la-paperasserie-au-Canada-2021.pdf>

répercussions de la COVID-19. Et, dans un contexte où 75 % des PME québécoises¹⁴ demandent que le gouvernement accélère l'allègement réglementaire pour favoriser la relance économique, nous constatons toute la place névralgique que tient l'allègement réglementaire sur les PME. Le soutien gouvernemental est un indispensable tant et si longtemps que nécessaire.

Certes, l'accompagnement des entreprises va contribuer à diminuer le poids de la paperasserie, cependant, une action plus spécifique devrait être engagée pour voir comment retirer les formalités non nécessaires pour aider le plus de petites entreprises à ne pas redouter les marchés publics.

Recommandation :

1. La FCEI invite le gouvernement du Québec à poursuivre les efforts à l'égard de la réduction du fardeau administratif et réglementaire des entreprises afin d'accéder et répondre plus simplement et rapidement aux AO et marchés publics.

Retirer le critère du plus bas soumissionnaire

Effectivement, la FCEI s'interroge sur la pertinence de conserver le critère du plus bas soumissionnaire dans l'octroi de contrats publics, d'ailleurs, selon ses membres, son abolition encouragerait et stimulerait la participation d'entreprises soumissionnaires aux AO. Il s'agit là d'un obstacle qui freine grandement l'intérêt des PME à participer aux marchés publics. Pour rappel, le sondage révèle que 64 % des PME québécoises sont d'avis que ce concept doit être éliminé, qu'il faut privilégier une approche basée sur des critères touchant à la qualité, l'innovation, l'expertise, la durabilité et à vocation socio-environnementale plutôt que celle du plus bas prix. De plus, l'enquête manifeste des attentes particulières, en effet, 60 % des dirigeants d'entreprise demandent une accélération dans les délais de traitement et d'approbation. Réduire l'attente et assurer un suivi plus rapide viendrait considérablement augmenter l'intérêt des soumissionnaires à intégrer les marchés publics. Les marges de manœuvre données aux AO pour faire de l'innovation permettront probablement de tester cette avenue pour que le législateur vienne à modifier cette pratique que les entrepreneurs jugent inefficace.

Dès lors, dans une volonté d'outiller au mieux les PME pour répondre aux AO et accéder aux marchés publics, le gouvernement du Québec se doit de réduire les barrières à l'entrée et tout au long du processus afin d'encourager les entreprises d'ici à soumettre leur candidature dans le cadre de contrats publics québécois.

Recommandations :

2. La FCEI invite le gouvernement du Québec à mieux utiliser la latitude donnée aux AO dans l'innovation pour miser sur des critères touchant à la qualité, l'innovation, l'expertise, la durabilité et à vocation socio-environnementale plutôt que celui du plus bas prix plutôt que simplement le concept du plus bas soumissionnaire.
3. La FCEI invite le gouvernement du Québec à accélérer les délais de traitement et d'approbation liés aux AO afin de stimuler la participation des entreprises aux marchés publics.

Corriger l'enjeu des retards de paiement

Enfin, la FCEI croit qu'une action plus importante doit être mise pour régler la problématique des retards de paiement, car sans cela, plusieurs PME ne désireront tout simplement pas interagir avec l'état. Dans un contexte économique actuel où la pression de l'augmentation des coûts est extrêmement forte et que

¹⁴ FCEI, La COVID-19 et votre entreprise – 7e sondage hebdomadaire, 17 au 20 avril 2020, 1 425 répondants, marge d'erreur de +/- 2,6 %, 19 fois sur 20
© Fédération canadienne de l'entreprise indépendante

celle exercée par la pénurie de main-d'œuvre diminue, l'agilité des entreprises, la marge de manœuvre est inexistante pour une petite entreprise obligée d'attendre pour percevoir les sommes dues après la livraison de biens, la réalisation de travaux ou la délivrance de services. Ici, le gouvernement peut faire mieux.

Les retards de paiement nuisent aux marchés publics

La problématique de retards de paiement a été bien documentée par la Coalition contre les retards de paiement dans la construction. Son étude menée en 2014 par Raymond Chabot Grant Thornton démontre l'impact négatif des retards de paiements sur les entreprises, mais également sur l'économie. Cette étude évalue à 7,2 G\$ les sommes annuelles dont les entreprises sont privées au-delà du délai de 30 jours de paiement normal. Autre donnée fort inquiétante, l'industrie de la construction souffre grandement des retards de paiement, estimés à 1 milliard de dollars.¹⁵ Ajoutons également que selon cette même étude, ce sont 77 % des entreprises en construction qui n'ont pas soumissionné sur au moins un contrat en 2013 en raison des retards de paiement. La Coalition rappelait dans un récent communiqué de presse que « les délais de paiement dépassent en moyenne 80 jours dans l'industrie de la construction, et certains entrepreneurs attendent parfois des années avant de recevoir la totalité des sommes qui leur sont dues ».¹⁶

Le travail de la Coalition contre les retards de paiement est fort illustratif de l'impact pour le secteur de la construction. Il reste que c'est une problématique qui touche toutes les entreprises qui font affaire avec l'État, et ce sans égard à leur industrie. Les données préliminaires de sondage de la FCEI qui démontrent que la moitié des PME (51 %) affirment que les délais de paiement trop longs freinent leur intérêt à s'intéresser aux marchés publics le confirme.

Il faut ajouter que les PME sont fragilisées par la pandémie et n'ont tout simplement plus de marge de manœuvre. La FCEI a demandé aux PME quels étaient les défis de l'année 2022, les trois premières réponses ont été l'augmentation des prix (74 %), la pénurie de main-d'œuvre (67 %) et les problèmes d'approvisionnement (64 %). Du côté de la pénurie de main-d'œuvre, les impacts pour les PME sont majeurs. Le sondage en cours de réalisation de la FCEI¹⁷ fait ressortir de nombreuses conséquences néfastes :

- 66 % des dirigeants de PME doivent travailler plus d'heures pour compenser le manque de main-d'œuvre;
- 46 % des employés doivent travailler plus d'heures pour compenser le manque de travailleurs;
- 41 % des PME sont contraintes de refuser des ventes ou des contrats;
- 25 % doivent annuler ou reporter des projets d'entreprises;
- 13 % doivent prolonger certains contrats.

Ce contexte marqué par de fortes pressions liées à l'augmentation des coûts et à la pénurie de main-d'œuvre contraignant le dirigeant de PME à travailler plus d'heures et à refuser des contrats est à prendre en considération par l'État dans sa stratégie sur les marchés publics. Si un entrepreneur perd de la

¹⁵ Raymond Chabot Grant Thornton, Coalition contre les retards de paiement dans l'industrie de la construction au Québec, rapport final. Consultation en ligne : https://www.cmmtq.org/docs/Documents/Action_Paiement/2015_Etude_RCGT.pdf

¹⁶ Coalition contre les retards de paiement dans l'industrie de la construction au Québec, communiqué de presse, 3 février 2022. Projet de loi sur l'achat québécois et les marchés publics - Une opportunité manquée de mettre fin aux retards de paiement dans la construction. Consultation en ligne : <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/projet-de-loi-sur-l-achat-quebecois-et-les-marches-publics-une-opportunite-manquee-de-mettre-fin-aux-retards-de-paiement-dans-la-construction-865882665.html>

¹⁷ FCEI, Sondage omnibus du Québec, 14 et 15 mars, 627 répondants, marge d'erreur $\pm$ 3,7 %, 19 fois sur 20.

rentabilité avec l'augmentation des prix et doit refuser des contrats, est-ce qu'il va s'aventurer vers les marchés publics sachant pertinemment qu'il devra attendre pour que ses travaux soient payés? On voit donc que si le gouvernement du Québec ne règle pas la lenteur des paiements tous les nobles efforts qu'il mettra en place, même la priorisation des entreprises québécoises, n'auront pas l'impact désiré.

La FCEI rappelle que le gouvernement du Québec a déjà fait un premier pas en adoptant le Projet pilote visant à faciliter les paiements dans l'industrie de la construction dont les constats sont plutôt concluants d'après le rapport¹⁸ publié récemment. Aussi, plusieurs provinces canadiennes, comme l'Ontario, l'Alberta, la Saskatchewan, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse ont agi pour accélérer ses paiements. Effectivement, cette pièce législative est une opportunité pour revoir les pratiques et la gestion contractuelle en lien avec les marchés publics et les améliorer. Or, elle semble manquante.

Le projet de loi 12 est l'occasion à saisir pour régler la problématique des retards de paiement des entreprises et ainsi représenter une action nécessaire pour encourager de nombreuses entreprises à prendre part aux marchés publics québécois.

Le législateur peut facilement régler la question en donnant le pouvoir à la ministre de rédiger un règlement pour encadrer les paiements aux entreprises parties à des contrats publics. Il serait important que ce règlement vienne également couvrir les contrats de l'État québécois, mais également s'étendre aux municipalités.

Recommandation :

4. La FCEI demande que soit modifié le projet de loi 12 pour y introduire un article habilitant la ministre à faire adopter un règlement pour encadrer les paiements aux entreprises parties à des contrats publics. Ce règlement devrait couvrir les contrats de l'État québécois, mais également s'étendre aux municipalités.

Protectionnisme et accès aux marchés publics des entreprises canadiennes

De prime abord, ce projet de loi tend à poser des gestes concrets pour favoriser l'achat québécois tout en respectant les engagements du Québec dans le cadre des accords de libéralisation des marchés publics. Cet aspect est fondamental pour la FCEI. Les politiques protectionnistes économiques ne sont pas favorables pour l'économie et le marché canadien et international est plus grand pour nos entreprises que seulement le marché local.

La pandémie a poussé plusieurs gouvernements à prendre des décisions protectionnistes, notamment en ce qui concerne le secteur de la santé. En effet, un article du magazine Forbes en faisait mention : « The latest data from the WTO indicates 80 countries and customs territories have introduced export prohibitions or restrictions "as a result of the COVID-19 pandemic." (The WTO includes not only medical supplies per se but also foodstuffs, soap and toilet paper). Alas, only about half of the countries formally notified the WTO about imposing such restraints as is required. Given these are voluntary postings, it would be unwise to believe there is downward "selection bias" in these data ».¹⁹

¹⁸ Rapport sur la mise en œuvre d'un projet pilote sur les délais de paiement dans l'industrie de la construction, mars 2022. Consultation en ligne : https://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/faire_affaire_avec_etat/rapport-mise-oeuvre-projet-pilote-delaix-paiement-construction-2022.pdf

¹⁹ <https://www.forbes.com/sites/harrybroadman/2020/03/31/protectionism-makes-the-coronavirus-even-more-lethal/?sh=37df95651413>

La BDC a également mentionné dans un document que « Le vent de protectionnisme observé ces dernières années suscite de l'inquiétude et pourrait s'intensifier, porté par des courants politiques prônant l'autosuffisance industrielle. La croissance des échanges internationaux avait déjà passablement ralenti avant l'arrivée de la pandémie. La crise en cours a mis en évidence la vulnérabilité de certaines industries dont les chaînes d'approvisionnement se sont internationalisées ».²⁰

La FCEI constate que les modifications proposées ne remettent pas en question les accords internationaux ou canadiens, mais visent :

« Notamment à privilégier les biens, les services et les travaux de construction québécois dans les contrats dont la valeur est sous les seuils des accords applicables, rendre possible des marchés réservés aux petites entreprises du Québec et d'ailleurs au Canada, l'application d'une préférence de 10 % en fonction de la valeur ajoutée québécoise ou autrement canadienne ainsi qu'une exigence de produits, de services et de travaux de construction canadiens, dont des produits, des services et des travaux de construction québécois. Les mesures du projet de loi viseraient également à créer l'Espace d'innovation des marchés publics (Espace d'innovation) afin de favoriser l'évolution des règles contractuelles pour permettre aux organismes publics de mieux contribuer à l'atteinte d'objectifs gouvernementaux par le biais des marchés publics, notamment par l'accroissement des acquisitions responsables et par une meilleure intégration du développement durable dans les processus contractuels ».²¹

La FCEI tient à souligner que les politiques protectionnistes au sein même du pays ne sont pas à l'avantage des PME. De nombreuses entreprises québécoises peuvent profiter des marchés publics des provinces voisines. Fermer les opportunités d'affaires des marchés publics québécois aux entreprises canadiennes pourrait pousser les autres provinces à faire de même pour les entreprises québécoises.

La FCEI est rassurée par le fait que le projet de loi mentionne très clairement dans les dispositions visant l'achat local qu'elles s'adressent aux entreprises québécoises et canadiennes. Les articles 14.1, 14.2 et 14.5 en sont démonstratifs. Nous tenons à saluer le gouvernement de cette rédaction qui inclut également les PME des autres provinces.

Selon la FCEI, il ne faut pas voir les PME des autres provinces comme des menaces. En habilitant les entreprises d'ici, en les accompagnant et en réglant les retards de paiement, nous allons nous assurer de faire participer plus d'entreprises québécoises et ces dernières pourront également en profiter plus largement dans l'ensemble canadien.

Finalement, pour la FCEI, il faut réduire les barrières interprovinciales et la paperasserie entre provinces pour stimuler la croissance des entreprises d'ici. C'est une prochaine stratégie économique à prendre de front avec autant de vigueur par le gouvernement du Québec.

²⁰ <https://www.bdc.ca/fr/articles-outils/blogue/perspectives-economiques-2021-canada>

²¹ AIR, octobre 2021, Priorité à l'achat québécois : l'État donne l'exemple. Consultation en ligne :

https://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/faire_affaire_avec_etat/loi_reglements_politiques/analyse-impact-reglementaire-priorite-achat-quebecois.pdf

Recommandations :

5. La FCEI soutient les objectifs du projet de loi 12 qui vise à promouvoir la participation des entreprises québécoises et assurant une rédaction incluant dans sa stratégie les entreprises canadiennes.
6. La FCEI incite le gouvernement du Québec à accélérer ses actions pour réduire les barrières interprovinciales pour faire bénéficier les PME du marché canadien.

Conclusion

Le gouvernement du Québec mentionne que sa Stratégie gouvernementale des marchés publics 2022-2026 prévoit générer de réelles retombées économiques dont une hausse de 1,5 milliard de dollars en achats québécois et une augmentation annuelle du produit intérieur brut réel du Québec de 420 millions de dollars et enfin représente également 530 millions de dollars, par année, de plus en contrats d'approvisionnement auprès d'entreprises québécoises²². Ce sont des sommes importantes pour l'économie de toutes les régions du Québec.

Les données de sondage de la FCEI concernant l'achat local démontrent que les PME du Québec demandaient une action en ce sens. À cet égard, rappelons que 51 % des PME ne s'intéressent pas aux marchés publics en raison de la lenteur des paiements de l'État. À cela s'ajoute le fait que les pressions sont fortes sur la petite entreprise avec l'augmentation des coûts et la pénurie de main-d'œuvre qui sévit et contraint les PME à refuser des opportunités d'affaires. Si l'État ne paie pas dans des délais raisonnables, cela ne représentera tout simplement pas une décision stratégique pour de nombreuses entreprises de s'aventurer sur les marchés publics.

Aussi, selon les dirigeants de PME, l'abolition du critère du plus bas soumissionnaire dans l'octroi de contrats publics encouragerait et stimulerait la participation d'entreprises soumissionnaires aux AO. Pour rappel, le sondage révèle que 64 % des PME québécoises sont d'avis que ce concept doit être retiré, qu'il faut privilégier une approche basée sur des critères touchant à la qualité, l'innovation, l'expertise, la durabilité et à vocation socio-environnementale plutôt que celle du plus bas prix. La FCEI croit que les marges de manœuvre données aux AO pour l'innovation permettront probablement de tester cette avenue et aider le législateur à modifier cette pratique que les entrepreneurs jugent inefficace.

Finalement, la FCEI rappelle l'importance de respecter les ententes internationales et d'intégrer les entreprises canadiennes dans la stratégie québécoise. De nombreuses entreprises peuvent profiter des marchés publics des provinces voisines. Fermer les opportunités d'affaires des marchés publics québécois aux entreprises canadiennes pourrait pousser les autres provinces à faire de même pour les entreprises québécoises.

²² Secrétariat du Conseil du trésor, nouvelles. Consultation en ligne : https://www.tresor.gouv.qc.ca/nouvelles/news/priorite-a-lachat-quebecois-letat-donne-leexemple/tx_news_pi1%5Bcontroller%5D=News&tx_news_pi1%5Baction%5D=detail&cHash=2f4c2b8e1289cc081cf9c16ad2abe019

Sommaire des recommandations

1. La FCEI invite le gouvernement du Québec à poursuivre les efforts à l'égard de la réduction du fardeau administratif et réglementaire des entreprises afin d'accéder et répondre plus simplement et rapidement aux AO et marchés publics.
2. La FCEI invite le gouvernement du Québec à mieux utiliser la latitude donnée aux AO dans l'innovation pour miser sur des critères touchant à la qualité, l'innovation, l'expertise, la durabilité et à vocation socio-environnementale plutôt que celui du plus bas prix plutôt que simplement le concept du plus bas soumissionnaire.
3. La FCEI invite le gouvernement du Québec à accélérer les délais de traitement et d'approbation liés aux AO afin de stimuler la participation des entreprises aux marchés publics.
4. La FCEI demande que soit modifié le projet de loi 12 pour y introduire un article habilitant la ministre à faire adopter un règlement pour encadrer les paiements aux entreprises parties à des contrats publics. Ce règlement devrait couvrir les contrats de l'État québécois, mais également s'étendre aux municipalités.
5. La FCEI soutient les objectifs du projet de loi 12 qui vise à promouvoir la participation des entreprises québécoises et assurant une rédaction incluant dans sa stratégie les entreprises canadiennes.
6. La FCEI incite le gouvernement du Québec à accélérer ses actions pour réduire les barrières interprovinciales pour faire bénéficier les PME du marché canadien.